République Française - Département d'Indre-et-Loire - 1ère Circonscription
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES des 14 et 21 JUIN 1981

PARTI SOCIALISTE



Paul LUSSAULT

Premier Secrétaire Fédéral

Professeur
de l'Enseignement Technique

Candidat Titulaire

Arlette BOSCH

Conseillère Générale de Tours-Est
Institutrice
Candidate suppléante



Le 10 Mai les Françaises et les Français largement rassemblés autour de François Mitterrand et du Parti Socialiste se sont exprimés pour le changement. En Indre-et-Loire, 52,6 % des électrices et des électeurs ont apporté leurs suffrages à François Mitterrand. Un espoir, une victoire. « **Mitterrand Président** », c'est maintenant une réalité. **C'était la première condition du changement.**

Ce changement n'est possible que si la France toute entière se donne un Parlement de gauche.

Ce changement n'est possible que si, en Indre-et-Loire comme ailleurs, sont élus ceux qui exprimeront au Parlement la volonté majoritaire du 10 Mai.

Comment en effet imaginer qu'une AUTRE POLITIQUE puisse être mise en œuvre par ceux qui, hier, ont conduit la politique réactionnaire et conservatrice.

A POLITIQUE NOUVELLE, MAJORITÉ PARLEMENTAIRE NOUVELLE.

Seule une majorité parlementaire de gauche peut appliquer des mesures de justice sociale, de développement des libertés, de réduction des inégalités, de retour au plein emploi qui constituent le programme des réformes profondes proposées par François Mitterrand.

Le problème posé maintenant est de donner au Président de la République les moyens de sa politique. Ce n'est plus simplement une idée ; c'est la politique de demain si ses porte-parole sont élus les 14 et 21 Juin.

Choisis démocratiquement par les militants du Parti Socialiste de la circonscription qui nous ont mandatés pour faire passer dans les actes la ligne politique de notre parti, nous serons, en fait, ceux qui contribueront à mettre en œuvre le changement voulu par la majorité des citoyens.

Le changement est à portée de la main. La droite ne s'y trompe pas en lançant la manœuvre de la candidature unique pour tenter de survivre malgré ses divisions. Le vote du 1er tour prend donc toute sa signification et toute sa force. **Une fois de plus, pour gagner, aucune voix ne doit manquer. Ceux qui, le 26 Avril et le 10 Mai, ont constitué la force du changement voteront tous le 14 Juin pour que la droite ne leur ravisse pas la victoire.**

LE CHANGEMENT : UN VRAI DÉPUTÉ

Le député a pour premier rôle de voter la loi au Parlement. Cela implique bien sûr l'examen des projets déposés par le Gouvernement, leur discussion, leur amendement, mais aussi la possibilité de déposer soi-même ou avec son groupe parlementaire des propositions de loi. Ce droit d'initiative qui figure dans la Constitution a été escamoté pendant de nombreuses années et doit maintenant être mis en œuvre.

Le député doit aussi contrôler le Gouvernement : par des demandes d'explication, par l'audition des ministres, par la procédure des questions. En cas de désaccord important il peut aussi être amené à le renverser en lui exprimant sa défiance par le vote d'une motion de censure.

Dans l'exercice de ses fonctions, le député est responsable devant l'opinion. Représentant de la Nation tout entière, les électeurs de la circonscription comprendraient mal cependant qu'il ne respecte pas ses engagements. **Les électrices et les électeurs de la première circonscription diront le 14 juin, puis le 21 juin, quelle politique ils veulent voir adopter au Parlement :** celle proposée par François Mitterrand qu'ils ont élu majoritairement le 10 mai, ou celle imprécise et confuse de la droite. Ils choisiront alors le candidat socialiste pour appliquer le programme du Président de la République, ou bien le candidat de « l'U.N.M. », incontrôlable, errant de Debré à Chirac en passant par Giscard, qui ne peut pas dire non à l'Assemblée Nationale et se donner à Tours l'air d'avoir dit oui.

Enfin le député est à l'écoute des besoins de sa circonscription : étude des dossiers individuels, étude des dossiers collectifs, en liaison avec le Gouvernement et l'administration. Dans cette tâche où les méthodes autoritaires et secrètes du député sortant ont révélé leurs limites, il est clair qu'un député socialiste apportera beaucoup de changement. Informant ses électeurs, dialoguant avec eux, les associations et les syndicats, il sera mieux à même de se faire leur médiateur auprès des administrations et des pouvoirs enfin décentralisés. La conception même de cette fonction est un des éléments de la démocratie auquel les socialistes sont le plus attachés.

LE CHANGEMENT : L'AUTRE POLITIQUE

Candidats à vos suffrages, nous exprimons les conceptions politiques des socialistes. Animateurs de la majorité qui a élu François Mitterrand, nous savons que votre attention se porte tous les jours sur les décisions du Président de la République et du Gouvernement. En quelques jours beaucoup aura déjà été fait dans le cadre strict des pouvoirs réglementaires du gouvernement. De la défense du franc à la fixation du montant de nombreuses allocations, les premières décisions ont engagé le changement. Chacun le sait. **Maintenant il faut continuer par l'adoption des lois.**

Deux grands domaines s'ouvrent au travail des députés.

• **LA PAIX, L'EMPLOI, LA LIBERTÉ** crééront les grands débats du nouveau parlement à partir des propositions de François Mitterrand traduites en projets de loi du gouvernement et portant sur :

— Le tiers-monde, le dialogue Nord-Sud, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le désarmement,

— La création d'emplois, la reconstruction industrielle, les nationalisations, la politique énergétique, la durée et les conditions du travail, le niveau de vie, les finances de l'Etat,

— La liberté de chaque homme et de chaque femme, la liberté des collectivités locales, le respect de la nature et de l'Homme,

• **LES PROPOSITIONS DE LOIS QUOTIDIENNES**

En plus des débats d'orientation générale, l'élu de la circonscription est chargé d'exprimer les besoins de la vie quotidienne, de les transformer en actes politiques, et donc, par l'action de chaque jour de changer la vie.

Parmi bien d'autres et à titre d'exemple voilà des propositions de lois socialistes qui motiveront l'action permanente de votre élu.

— **Loyers et droits des locataires** (n° 889 du 20.12.78).

Limitation de la hausse des loyers et renforcements des droits des locataires : maintien d'une durée minimale des baux, convention collective de location, conseils paritaires des baux d'habitation.

— **Reconnaissance et développement de la vie associative** (n° 888 du 20.12.78).

Cette proposition organise une redistribution du pouvoir au profit de centres de décisions plus proches des citoyens et des travailleurs.

— **Modification des dispositions relatives à l'objection de conscience** (n° 1543 du 19.12.79).

Temps de service égal, amélioration des conditions d'octroi du statut, affectation ouverte sur une liste d'organisation ou de services sociaux agréés. Suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix (n° 1705 du 7.05.80).

— **Réinsertion des veuves et des femmes divorcées** et amélioration de leur protection sociale (n° 500 du 22.06.78).

Allocation temporaire de 2 ans à 80 % du SMIC ; priorité pour la formation, allocations familiales majorées.

— **Développement démocratique des activités physiques et sportives** (n° 1903 du 6.12.1980).

Reconnaissance de la dimension culturelle et éducative des activités physiques et sportives et propositions pour leur développement dans tous domaines.

— **Droits économiques et sociaux des enfants dans la famille** (n° 505 du 22.06.78)

Simplification et amélioration par une allocation unique. Nouvelle étude de la fiscalité familiale. Développement des équipements et des services collectifs liés à l'enfance, congés de maternité et de maladie des enfants.

— **Contrat à durée déterminée et travail temporaire** (n° 1308 du 20.06.79)

Limitation à 6 mois de la durée déterminée et prise en charge du travail temporaire par le service public de l'Emploi.

— **Suppression du cumul abusif entre une pension de retraite et une activité rémunérée** (n° 1667 du 24.04.80)

L'addition à une pension de retraite de la rémunération d'une activité ne sera consentie qu'en raison du faible niveau de la retraite ou de charges de famille particulières.

La paix, l'emploi, la liberté, la vie quotidienne tant de questions, tant de changements nécessaires.

Pour réussir il faut la stabilité et la durée.

Electrices et Electeurs de Tours, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, c'est maintenant à vous de choisir.

Socialistes, animateurs de ce grand mouvement qui a conquis ce département à la gauche nous savons aussi bien que tout autre le prix du travail, de l'effort, de la rigueur.

Nous voulons que la victoire du 10 Mai ne soit pas annulée le 14 Juin.

Nous sommes prêts à assumer la responsabilité de la représentation de la circonscription au parlement.

Chez nous aussi, le changement doit se faire.

Vu, les Candidats du Parti Socialiste : **Paul LUSSA[illegible]T, Arlette BOSCH.**

Imp. E.V. Tours ... 75.B.35